

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 6

Rubrik: Informations de l'OSE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils de l'OSE

J'ai été absent de Suisse avec domicile à l'étranger au cours des dernières années et n'ai pas cotisé à l'AVS. Est-il possible de rattraper ces années manquantes en cotisant à mon retour en Suisse? J'ai entendu qu'il était possible de payer rétroactivement les cotisations pour une période de cinq ans.

En cas de retour de l'étranger, il n'est plus possible de cotiser rétroactivement pour les années manquantes.

La faculté de payer rétroactivement des cotisations pour une durée de cinq ans existe mais elle ne s'applique qu'aux personnes qui, pendant cette période, étaient soumises à l'obligation de cotiser à l'AVS, soit principalement en cas de domicile en Suisse.

Les personnes vivant à l'étranger ne sont, sauf exceptions, pas soumises à l'obligation de cotiser à l'AVS. Dès lors, elles ne peuvent pas non plus s'acquitter rétroactivement des cotisations pour les années manquantes.

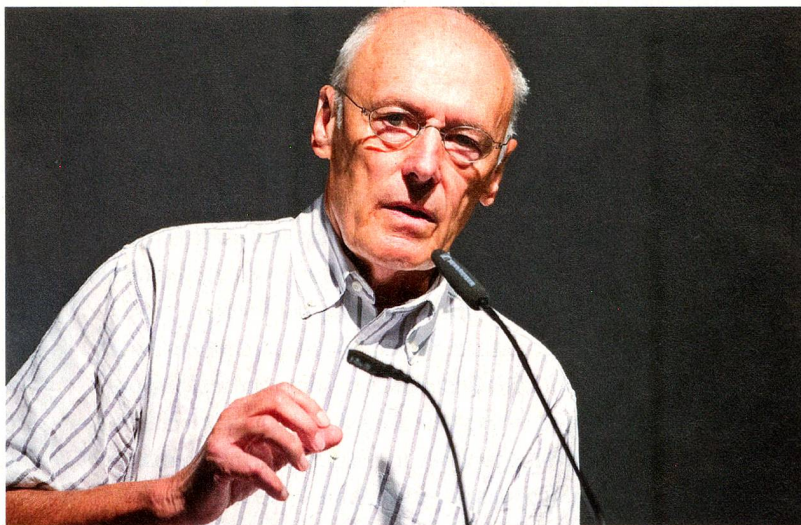
Avant de quitter la Suisse, il est donc recommandé de contacter la Caisse cantonale de compensation pour de plus amples informations. Il est également conseillé de prendre des dispositions afin de constituer un avoir de prévoyance, soit en s'assurant à l'AVS facultative auprès de la Caisse suisse de compensation à Genève, pour autant que cela soit possible, soit en concluant une assurance privée.

SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

Caisse suisse de compensation:
www.zas.admin.ch > Caisse suisse de compensation CSC

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Nouveau président de l'OSE



Les délégués du Conseil des Suisses de l'étranger se sont réunis pour leur 2e séance de l'année 2015 à Genève le vendredi 14 août, à la veille du Congrès des Suisses de l'étranger. L'objectif de cette séance était d'élire le nouveau président de l'Or-

ganisation des Suisses de l'étranger (OSE). Le vice-président Remo Gysin a été élu à ce poste avec 67 voix sur 71. Ce Bâlois de 70 ans succède au Genevois Jacques-Simon Eggly, qui présidait l'OSE depuis 2007. Le conseiller aux États Filippo Lombardi a été élu vice-président.

Remo Gysin a été conseiller d'État du canton de Bâle-Ville de 1984 à 1992 et conseiller national de 1995 à 2007. Il est membre du Comité de l'OSE depuis 2001.

Il s'attèle à une mission difficile car l'OSE est en crise depuis le départ de Rudolf Wyder fin 2013, après de longues années à la direction de l'organisation. Près des trois quarts du personnel ont quitté le secrétariat à Berne, privant l'OSE de nombreuses compétences. Les associations suisses et clubs à l'étranger ont émis des critiques et se plaignent du manque de soutien et de la mauvaise communication.

Conscient de ces difficultés, Remo Gysin, libre de toute fonction professionnelle et politique, est prêt à se consacrer entièrement à l'OSE. Il est par ailleurs connu pour ses talents d'analyste et d'unificateur.

Déception concernant le vote électronique

Le Conseil des Suisses de l'étranger a approuvé à l'unanimité une résolution sur le vote électronique suite à la décision du Conseil fédéral, deux jours avant la séance du Conseil et pour des raisons de sécurité, de refuser le vote électronique à neuf cantons qui en avaient fait la demande pour les élections de 2015. En dépit des attentes, seuls 34 000 Suisses de l'étranger, et non pas 85 000, pourront exercer leur droit de vote par internet.

Le programme d'hiver du service des jeunes

Pour la saison froide, le service des jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger propose à nouveau un programme varié, avec notamment deux camps d'hiver ainsi qu'un cours d'allemand à Berne.

Cours d'allemand à Berne
 du 3 au 15 janvier 2016

Camp de Pâques à Saas Grund
 du 19 au 27 mars 2016

Sur son site, l'OSE publie régulièrement de nouvelles offres de loisirs et de formation.

Informations et inscription:
www.aso.ch > Offres ou
www.swisscommunity.org > Jeunesse >
 Offres de loisirs

Pour plus d'informations, contactez le service des jeunes de l'OSE par téléphone au +41 31 356 61 00 ou par e-mail à youth@aso.ch

Camps d'été pour les 8-14 ans

L'été prochain, la fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE) organise à nouveau plusieurs camps de vacances pour les enfants suisses de l'étranger entre 8 et 14 ans.

Les informations précises et les programmes de chaque camp ainsi que le formulaire d'inscription seront publiés dès janvier 2016 sur www.sjas.ch et dans la «Revue Suisse» de février 2016. Dans le cadre de l'inscription à un camp, il est possible de faire une demande d'aide financière.

Sur demande, la fondation envoie volontiers sa brochure d'information par la poste. Le délai d'inscription est fixé au 15 mars 2016.

Camp d'été 2016 – dates, lieux et groupes d'âge

Du samedi 25/6 au vendredi 08/07/2016: Stäfa (ZH), pour 36 enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–

Du samedi 25/6 au vendredi 08/07/2016: Obersaxen (GR), pour 40 enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 900.–

Du mercredi 29/6 au vendredi 08/07/2016:

Voyage à travers la Suisse, pour 24 enfants de 12 à 16 ans, prix: CHF 950.–

Du samedi 9/7 au vendredi 22/07/2016: lieu à définir, pour 42 enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 900.–

Du samedi 9/7 au vendredi 22/07/2016: Buochs (NW), pour 36 enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–

Du samedi 23/7 au vendredi 05/08/2016: Weggis (LU), pour 42 enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 900.–

Du samedi 23/7 au vendredi 05/08/2016: St-Cergue (VD), pour 36 enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–

Du samedi 23/7 au dimanche 07/08/2016:

Maggingen (BE), camp de sport pour 42 enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 950.–

Du samedi 6/8 au vendredi 19/08/2016: Bevaix (NE), pour 42 enfants de 8 à 14 ans, prix: CHF 900.–

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE),
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE
Téléphone +41 (0)31 356 61 16, fax +41 (0)31 356 61 01,
e-mail: info@sjas.ch, www.sjas.ch > Camps



Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero
Fundaziun per giuven svizzers a l'ester

Questions fréquemment posées au sujet de la formation en Suisse

Comment trouver un stage?

En Suisse, il n'existe pas de service officiel ou central facilitant la recherche de stages. Pour trouver

le stage qui leur convient, les jeunes doivent faire preuve de beaucoup d'initiative. Ils doivent se lancer activement dans la recherche d'offres appropriées. Plusieurs sites internet d'offres d'emploi proposent aussi des offres de stage.

Les jeunes titulaires d'une maturité souhaitant étudier dans une haute école spécialisée peuvent s'adresser directement à l'école de leur choix. Beaucoup d'entre elles proposent de l'aide dans la recherche de stages, en fournissant une liste de lieux de stage possibles ou en indiquant des entreprises partenaires. Plusieurs hautes écoles spécialisées proposent également des cours préparatoires incluant un stage et encadrent les stagiaires pendant le stage préliminaire aux études.

Ma formation en Suisse sera-t-elle aussi reconnue à l'étranger?

En matière de reconnaissance de diplôme, l'aspect professionnel doit être distingué de l'aspect académique. La reconnaissance professionnelle est nécessaire pour être admis dans une profession ou pour l'exercer. En revanche, la reconnaissance académique est importante pour être autorisé à poursuivre une formation et des études postdiplômes.

Dans tous les cas, les conditions de reconnaissance professionnelle d'un diplôme Suisse à l'étranger doivent être précisées avec les autorités du pays concerné et non avec la Suisse. En principe, les formations suivies dans des États membres de l'UE/AELE sont, dans l'ensemble, considérées équivalentes. Chaque pays de l'UE/AELE dispose d'un service responsable de la reconnaissance des qualifications professionnelles: <http://ec.europa.eu>

Les diplômes de certaines professions – médecin, dentiste, vétérinaire, pharmacien, personnel soignant, sage-femme et architecte – sont soumis à des directives particulières.

Quelles offres existe-t-il pour faire la transition entre l'école et une formation?

En pratique, il est souvent difficile de trouver une formation directement après l'école obligatoire, non seulement pour les jeunes Suisses de l'étranger, mais aussi pour de nombreux jeunes ayant grandi en Suisse. Il y a plusieurs raisons à cela, notamment l'insuffisance des connaissances linguistiques et de la culture générale. Il se peut aussi que les jeunes ne sachent pas encore quelle formation choisir. Afin de laisser plus de temps à ces jeunes, beaucoup d'écoles proposent des cours spécifiques. Ces offres transitoires varient fortement d'un canton à l'autre. Il est recommandé de clarifier le plus tôt possible quelle offre transitoire est la plus appropriée.

Puis-je commencer des études de médecine en Suisse?

En Suisse, le nombre de places pour les études de médecine est limité. L'admission est soumise à un test d'aptitude (en Suisse alémanique) ou à une sélection plus stricte après la première année d'étude (en Suisse romande). L'inscription aux études de médecine est centralisée. Elle est obligatoire et se fait par voie électronique. Le délai d'inscription est fixé au 15 février 2016.

Avant de s'inscrire, il est important de vérifier si le diplôme étranger donnant accès aux études universitaires est compatible avec les conditions d'admission.

Nous recommandons l'autoévaluation en ligne (self-assessment) qui aide à déterminer ses aptitudes à suivre des études de médecine.

Le site www.swissuniversities.ch propose des informations détaillées.

Vous trouverez les réponses à d'autres questions et des informations sur la formation en Suisse sur www.educationsuisse.ch ou en contactant directement les collaboratrices d'educationsuisse.

RUTH VON GUNTEN, EDUCATIONSUISSE